



HAL
open science

” ’Le politiquement correct’ : un nominalisme paradoxal”

Dan Savatovsky

► To cite this version:

Dan Savatovsky. ” ’Le politiquement correct’ : un nominalisme paradoxal”. Sonia Branca-Rosoff, Jean-Marie Fournier, Yana Grinshpun et Anne Régent-Susini (eds). Langue commune et changements de norme, H. Champion, pp.103-117, 2011, 978-2745322517. halshs-00737316

HAL Id: halshs-00737316

<https://shs.hal.science/halshs-00737316>

Submitted on 7 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE POLITIQUEMENT CORRECT : UN NOMINALISME PARADOXAL

La description linguistique du « politiquement correct » (dorénavant : PC) reste à faire, pour l'essentiel. Le PC a sans doute donné lieu à une très importante littérature en sociologie, en philosophie ou en sciences politiques¹, mais assez rares, au fond, sont les linguistes qui s'y soient attachés en tant que tels, qui aient cherché à inscrire son analyse dans le cadre d'une réflexion linguistique ou – plus précisément – sémantique².

Pour de nombreux commentateurs, le recours au PC participerait du nominalisme. Parler PC présuppose qu'en changeant les formes de nomination des êtres, on parvient à changer les représentations qu'on s'en fait, en vue de changer l'état du monde. User du PC reviendrait – selon les cas – à se soumettre au pouvoir magique des noms ou, moins radicalement, à prendre acte de leur puissance iconique immanente. Dans tous les cas, ce serait croire à la primauté des noms sur les idées qu'ils expriment – et c'est là un des traits grâce auxquels la doxa pense reconnaître le nominalisme. La doxa ? Comme pour les étymologies populaires analysées par Bréal (1897), Saussure (1972 [1916]) et Bally (1909, I, § 69)³ ou pour la croyance qu'il n'y a pas de synonymes dans la langue⁴, l'opinion selon laquelle adopter le PC serait « nominaliste » contribue à modifier ou à orienter les pratiques langagières qu'on range commodément sous ce terme. Quand la secrétaire perpétuelle de l'Académie française stigmatise les modes « anglomanes » (ou américanomanes) dont le PC est supposé faire partie, elle les associe au « nominalisme » :

¹ Notamment : Choy & Murphy (1992), Fassin (1994), Lampert (1995), Lauter (1995), Schultz (1993), Scatamburlo (1998), Johnson & Suhr (2003).

² Il y a bien sûr des exceptions. Voir notamment, en France : Siblot, 1998 et Courtine, 2004.

³ Une étymologie populaire à l'œuvre dans le PC aux USA a pu faire de *niggardly* un dérivé de *nigger* (déformation de *nigger*) et donc une expression politiquement incorrecte. On lit ainsi dans un recueil de recommandations destinées aux éditeurs de manuels scolaires, qui réunit des expressions prohibées comme non PC : « Niggardly (banned, replace with *frugal*, *cheap*). The *Barnhart Dictionary of Etymology* traces the origins of 'niggardly' to the 1300's, and to the words 'nig' and 'ignon', meaning "miser" in Middle English. There is no connection of the word to race. Still a Caucasian aide to the mayor of Washington, D.C. was fired for using the word » (Ravitch, 2003).

⁴ « [Le peuple] ne croit pas qu'il y ait dans le langage des termes absolument identiques. Ayant le sentiment que le langage est fait pour servir à l'échange des idées, à l'expression des sentiments, à la discussion des intérêts, il se refuse à croire à une synonymie qui serait dangereuse et inutile. Or comme il est tout à la fois le dépositaire et l'auteur du langage, son opinion qu'il n'y a pas de synonymes fait qu'en réalité les synonymes n'existent pas bien longtemps : ou bien ils se différencient, ou bien l'un des deux termes disparaît » (Bréal, 1897, p. 27).

L'anglomanie langagière est loin d'être la seule menace pesant sur notre langue, affectée aussi par la volonté de donner un nom, ou plutôt de transformer en concept pour reprendre un mot coupé de son sens véritable, une action ou une idée que le bon français a toujours rendues par une phrase. (...). Ce nominalisme qui gagne chaque jour du terrain a deux explications : la confusion entre l'idée ou l'acte avec le mot, baptisé concept, et le refus de construire une phrase dont les composantes se perdent chaque jour davantage. » (Carrère d'Encausse, 2002)

Le « nominalisme », on le voit, est un pavillon qui couvre bien des marchandises. Confondre nominalisme et nominalisation (procédé formel, commun au PC et à certaines langues de bois), c'est ranger l'opération formelle sous la catégorie sémantique. Mais peu importe au fond que nous ayons affaire ici, comme c'est souvent le cas, à une conception naïve ou erronée du nominalisme, ou que des prescriptions anti-PC de ce type aient finalement un pouvoir moindre que les normes PC dont elles visent à limiter la portée⁵. L'important, c'est que des croyances de ce genre concourent elles aussi à modifier les usages langagiers ou, au contraire, à les fixer : la régulation d'une langue par sa propre image est un facteur déterminant d'évolution ou de stabilisation linguistique. Alléguer le nominalisme, c'est-à-dire l'omnipotence des noms à quoi on le réduit, contribue à faire du PC un objet de risée tout en le pratiquant, le plus souvent sans s'en douter⁶. Il me semble que cette allégation doit être prise au sérieux lorsqu'on cherche à décrire le type de normativité à l'œuvre dans le PC, dans la mesure où elle renvoie d'un même mouvement à des représentations de la langue et à des faits de discours⁷. Voyons cela de plus près.

Nommer / dénommer / adresser

Les procédés du PC sont désormais assez bien connus. Ainsi, aux Etats-Unis⁸, le PC exige, comme on sait, de nommer un Noir *African American*⁹, de ne plus se servir des divers noms successivement attestés et dont la série n'est à l'évidence pas exhaustive : *Negro(es)*, *Black(s)*, *Coloured(s)*, *People of color*, voire *Afro-American(s)*, etc.¹⁰. En France, le PC exigeait à la fin du XIX^e siècle de nommer *Israélites* les Juifs ; il exige aujourd'hui de parler des *Musulmans* (au lieu des *Maghrébins* ou des *Nord-Africains*, voire des *Arabes*, qui sont déjà datés), de nommer *Gens du voyage* les Roms (au lieu de *Tziganes* ou *Gitans*), etc. On pourra toujours faire valoir que les unités de chaque série d'ethnonymes ici données en exemple n'ont pas la même extension (*Roms* ne référerait pas au même groupe de personnes que *Tziganes*), ou bien qu'elles n'ont pas la même intension (*Juif* renverrait au « peuple » et *Israélite* à la religion).

⁵ Les normes tiennent leur plus grande efficacité de n'être pas édictées explicitement. Voir ici même la distinction que G. Siouffi introduit entre « norme » (implicite) et « prescription » (explicite).

⁶ Comme la langue de bois analysée par P. Sériot (1989), le PC, c'est toujours la langue des autres.

⁷ Sur la « métaphysique nominaliste » en tant qu'elle prend en charge des discours et des pratiques politiques, voir Kaufmann et Guilhaumou (2003).

⁸ L'expression « politiquement correct » elle-même n'est pas née aux Etats-Unis : elle faisait depuis longtemps partie du vocabulaire juridique ou politique ; elle est notamment employée par Lénine, mais sans référence marquée à des pratiques langagières. Dans le contexte des universités américaines, puis de la société américaine dans son ensemble, la visée de pacifier, en les codifiant, les relations entre sexes, races, etc. qui serait à l'origine du PC au sens actuel du terme, a d'abord concerné les *actes* dans les années 1980 (les comportements agressifs, sexistes, xénophobes, racistes, etc.). Au début des années 1990 cette visée, qui émanait – selon ceux qui la récuse – d'un « néo-maccarthysme de gauche », s'est étendue aux *mots*, aux « comportements » langagiers. Ce n'est que sous ce dernier aspect que nous abordons ici le PC, c'est-à-dire comme une pratique dont la description relève à la fois de l'aménagement linguistique, de l'analyse du discours (ou de la sociolinguistique) et de la sémantique.

⁹ *African American* a été employé, pour la première fois, semble-t-il, par Malcolm X, dans les années 1960 ; l'expression a donc mis plus de vingt ans avant d'être adoptée dans la langue commune comme expression PC.

¹⁰ Il convient d'y inclure les nominations en vigueur dans d'autres mondes possibles, comme celui de la fiction romanesque. L'emploi de *spook*, par exemple (« Do they exist or are they spooks ? »), par le Pr. Silk, ressenti comme politiquement incorrect, sert de point de départ à l'une des plus attachantes explorations du PC qu'ait produite la littérature américaine (Philip Roth, *The Human Stain*).

Mais peu importe : notre approche du PC ne s'attache pas à ces expressions en tant que *dénominations* ni à leur justesse, à supposer qu'elles en aient une. Elle s'attache à la croyance selon laquelle ces expressions auraient la même extension et la même intension que les expressions non PC qu'elles remplacent et qu'elles leur seraient substituables *salva veritate*, si du moins les expressions non PC en question n'avaient dû répondre des normes de la correction politique et n'avaient été interdites d'usage pour cette raison. Sans doute certaines des expressions PC, comme *African American*, *Caucasian* (au lieu de *White*) aux États-Unis ou *Israélite* en France sont-elles aussi des catégories démographiques ou juridico-administratives¹¹, et donc des dénominations. Mais pour être ainsi devenues des dénominations juridiquement sanctionnées, elles ont dû résulter d'une dynamique langagière qui consiste bien à *nommer*.

C'est dans la mesure, en effet, où le langage PC est constitué de *praxèmes* et qu'il se réalise dans des *actes*, des opérations de *nomination* / *renomination*, qu'il ne peut être réduit à des dénominations¹², ni à des termes d'adresse à valeur injurieuse – lesquels exigent au surplus d'être pris dans des enclosures du type « espèce de... » (*espèce de Juif!*) ou bien d'être assortis de caractérisants péjoratifs pour figurer comme des insultes (*sale Juif!*, *sale Arabe!*, *sale Nègre!*, etc.) ou comme des injures (*ce sale Juif*, *cet(te) espèce de Juif*). Mais pour figurer comme tels, les noms noyaux des expressions injurieuses doivent être considérés comme politiquement incorrects par eux-mêmes. Un nom politiquement correct ayant la même référence qu'un nom politiquement incorrect qui est le noyau d'une expression injurieuse pourra difficilement faire partie d'une injure ou d'une insulte : (?) *sale Israélite!* (*ce sale Israélite...*) ou (?) *espèce d'Israélite!* ne sont guère attestés dans un contexte où, des deux noms *Juif* et *Israélite*, c'est *Juif* qui est admis comme politiquement incorrect¹³.

Il peut arriver cependant que de simples nominations servent de termes d'adresse à valeur injurieuse. Klemperer note ainsi que, dans la langue du Troisième Reich, *Jude* (parfois après apocope : *Jud*), utilisé sans déterminant, comme terme d'adresse ou comme marque de « civilité »¹⁴ (*Jud Klemperer* au lieu de *Herr Klemperer* ou simplement *Klemperer*, dans la bouche d'un officier de la Gestapo, quand il s'adresse à lui) acquiert un sens insultant en perdant son caractère strictement nominatif. C'est aussi le cas quand il sert d'appellatif, à condition d'être prononcé avec mordant (*zackig*), (1996 [1947], p. 113)¹⁵, acquérant ainsi un surcroît de force illocutoire. Mais si l'on sort du domaine des nominations « ethniques », le PC échappe à ce type d'ambivalences. Font également partie des expressions PC, en effet, des socionymes, comme *technicien de surface* pour un balayeur, des « nosonymes », comme *non-voyant* pour un aveugle, ou des toponymes (la *Loire Inférieure* est devenue *Loire Atlantique* et les *Basses Alpes*, *Alpes de Haute-Provence*) pour lesquels la question de savoir si les nominations peuvent *au surplus* servir d'insultes ou d'injures se pose plus difficilement, on en conviendra, du moins dans l'usage ordinaire. Mais ceci nous renvoie aux mécanismes pragmatiques de l'insulte et de l'injure, dont on dira un mot plus bas, mécanismes qu'il convient de distinguer de ceux du politiquement incorrect, même s'ils leur sont liés.

¹¹ Depuis le Concordat de 1802, c'est le cas d'*Israélite* en Droit français où il figure surtout comme adjectif : *culte israélite*, *consistoire israélite*.

¹² Voir Siblot 1998. La *nomination* et la *re-nomination* sont des actes de discours, pris dans une dynamique dialogique. Simple résultat de cette dynamique, la *dénomination* est figée.

¹³ Une recherche rapide sur Google (24/01/2010) donne 15.940 pages référencées pour « sale j/Juif » et « sale j/Juive » contre 105 pour « sale i/Israélite » et 40.503 pages pour « espèce de j/Juif » et « espèce de j/Juive » contre une seule pour « espèce d'i/Israélite ». La même recherche donne 20.700 pages pour « sale a/Arabe » contre 2750 pour « sale m/Musulman » et « sale m/Musulmane ».

¹⁴ Sur la « civilité », conçue comme règlement du conflit des identifications, voir Balibar, 1995 p. 443.

¹⁵ Voir Savatovsky, 2004.

Il y a donc dans le PC une sorte de cratylisme spontané – un certain refus de l'arbitraire du signe¹⁶, un effort pour le remotiver – assorti à l'idée que la police de la langue, la promulgation des normes de la « correction » politique reposent à la fois sur des tabous linguistiques (des interdictions de langage) et corrélativement sur l'existence de désignations droites, d'orthonymes qu'un logothète collectif, chargé d'apurer la langue, aurait eu ou aurait pour mission d'édicter. User des procédés de la rectification lexicale propres au PC (et le PC est un lexique, pour l'essentiel), qui reposent à la fois sur l'euphémie et la neutralisation axiologique, reviendrait donc bien à se poser en adepte de la pensée magique ou mythique¹⁷. « Que le nom ne désigne pas seulement l'être, mais qu'il soit l'être lui-même et que la force de l'être soit contenue en lui, telles sont quelques unes des présuppositions fondamentales de l'intuition mythique » (Cassirer, 1975 [1925], p. 10).

Nominalisme

Rapporter le PC au nominalisme peut cependant surprendre. C'est pour le moins paradoxal. Le PC a d'abord pour résultat de multiplier les assomptions ontologiques en générant de l'inflation langagière. La valeur péjorative (ou réputée telle) attachée à certaines nominations exige qu'il leur en soit substitué d'autres. Ces nouvelles nominations supposées neutres, mais qui auront vite subi la même usure sémantique, la même rapide dégradation axiologique que celles auxquelles on les substitue, devront être à leur tour remplacées¹⁸. Et il n'est pas rare qu'en vertu d'une certaine circularité, d'anciennes nominations abandonnées comme politiquement incorrectes et plus ou moins tombées en désuétude (on le verra à propos de *Juif* et de *Musulman*) soient ainsi recyclées. Or l'inflation langagière produite par cette circulation sémiotique contrevient au principe nominaliste de parcimonie qui exige de trancher dans les êtres en tranchant dans les mots, en éliminant notamment les formes coréférentielles ou en limitant le nombre. Si « la rage de nommer » (Genette, 1966 [1964], p. 214) ou de renommer est constitutive de la rhétorique, et si l'entropie des noms, propre au PC, signale ses procédés comme étant au premier chef rhétoriques, alors il est pour le moins paradoxal, en effet, que le PC participe du nominalisme, c'est-à-dire du type même d'une pratique et d'une théorie anti-rhétoriques de la langue.

Ce premier paradoxe en dissimule un autre. D'un côté, le PC est une forme d'interdit linguistique qui devrait conduire, comme pour d'autres tabous, à faire disparaître la forme prohibée. Pourtant, à la différence des noms interdits dans certaines langues, dont l'analyse par Meillet aboutissait au constat de « l'inexistence d'un terme (...) pour une notion qui devrait normalement en avoir un » (1982 [1906], p. 291), les noms interdits par le PC restent toujours disponibles dans la langue, même s'ils s'excluent réciproquement dans le discours, et c'est dans la langue que, loin de disparaître, ils prolifèrent. L'intérêt que présente l'analyse de Meillet pour ce qui nous regarde a donc trait plutôt au statut sémantique des noms interdits et, en même temps, à un second aspect du tabou linguistique qu'on peut relever dans les langues indo-européennes :

A date historique, cet usage [le tabou de langage *des peuples peu civilisés*] est assez peu attesté chez les peuples de langue indo-européenne, ou du moins il affecte des formes nouvelles ; dans la langue polie on évite depuis longtemps les termes qui expriment proprement et précisément un certain nombre de fonctions naturelles ; l'influence de cet usage sur le vocabulaire est bien connue ; on sait par exemple comment le féminin de *gars* a disparu du français ordinaire parce qu'il était devenu le nom propre de la prostituée et comment *fille* étant venue à être affecté à ce sens, on doit dire *jeune fille* là où on disait autrefois *fille*. On sait aussi comment les jurons ont été modifiés pour éviter les blasphèmes interdits et comment le français a *morbleu*, etc., etc., au lieu de *mort Dieu*, etc., et l'anglais *gog*, *cocke*, etc. au lieu de *God*. Il est permis de supposer que sous sa forme commune, l'usage du 'tabou' a dû exister à une date

¹⁶ Voir Allan et Burridge, 2006, p. 2.

¹⁷ L'on peut aussi renvoyer ici aux analyses de Jakobson sur la *force conative* ou *magique* des mots.

¹⁸ Processus proche de l'*euphemism treadmill* décrit par Pinker (1994).

ancienne dans les populations de langue indo-européenne, et ce serait un moyen d'expliquer la perte de certains mots dont on ne s'explique pas aisément la disparition sur une partie du domaine. (Meillet, *ibid.*)

Bref, l'interdit en vigueur dans « la langue polie », plus proche de celui qui est à la source du PC et différent à ce titre des tabous absolus en vigueur dans « les langues des peuples peu civilisés », a d'une certaine façon pour résultat de transformer des noms communs en noms propres : *garce* a ainsi disparu du « français ordinaire » et il est devenu, selon Meillet, le « nom propre de la prostituée ». Or ce type de transformation des noms communs en noms propres (en propres noms) concerne éminemment le nominalisme et il est aussi à l'œuvre dans le PC, pour deux raisons : *i.* parce que la question de savoir si les ethnonymes sont des noms propres ou pas est décisive pour le sens à donner à l'usage PC vs non PC des ethnonymes ; *ii.* parce que la question de l'appartenance (ou non) des expressions PC à la « langue commune » détermine la fonction des usages PC dans notre société. Nous y reviendrons.

Parler de nominalisme à propos du PC, c'est par ailleurs affirmer qu'aucune des catégories sémantico-linguistiques dont il recycle régulièrement les signifiants ne peut prétendre valoir comme universel de langage. Le PC participe, à sa manière, du relativisme linguistique. L'un des aspects de ce relativisme radical consiste à juger de la correction ou de l'incorrection politique d'une expression en tenant compte du métier, du statut ou de l'identité (sociale, ethnique, nationale) de l'énonciateur, ou bien encore du contexte de l'énonciation (usage privé vs public, institutionnellement ou rituellement marqué vs non marqué, etc.). *Caucasien* est ainsi PC aux USA, mais prend une valeur clairement péjorative dans le discours raciste d'une certaine presse russe, au moment de la guerre de Tchétchénie. Ce n'est pas que *White*, à quoi *Caucasian* est substitué, doive être considéré comme une nomination politiquement incorrecte par elle-même. Mais dans la mesure où ce nom occupe dans le paradigme *White* → *Caucasian* la place qu'occupe *Black* dans le paradigme *Black* → *African American*, et donc qu'il y renvoie par association, par contraste ou par connotation, l'emploi de *White* tendra à disparaître. Nous tenons là un second trait spécifique des ethnonymes parmi les autres catégories de nomination PC : le remplacement de *Basses Pyrénées* par *Pyrénées Atlantique* n'a pas rendu pour autant *Hautes Pyrénées* caduc.

Un ancrage énonciatif singularisant est par conséquent une des conditions pour que le circuit des signifiants propre au PC puisse fonctionner normalement dans le cas des ethnonymes. *Juif* ne serait pas péjoratif dans la bouche d'un Juif à une époque où ce mot était réputé l'être dans une autre bouche ; *Arabe* (ou ses équivalents hypocoristiques en verlan, *Beur*, *Rebeu*, etc.) ne le serait pas davantage dans celle de ceux qu'on nomme ainsi. Pour qu'il y ait recatégorisation d'une nomination PC en nomination non PC et inversement, il faut qu'elles soient réputées neutres par elles-mêmes, c'est-à-dire considérées comme non dévalorisantes dans leur premier emploi. C'est pourquoi l'on ne peut tenir ici pour politiquement incorrectes les désignations marquées diastratiquement dans les dictionnaires de langue – et admises en tant que telles par une communauté de locuteurs, pour un état donné de la langue – comme *famili(ères)*, *vulgaire(s)*, *populaire(s)*, *argotique(s)*, etc., ni a fortiori les désignations injurieuses ou insultantes (du type *youpin ! / un youpin* pour *Juif* ; *bicot ! / un bicot* pour *Arabe*, etc.), à cette précision près, cependant : un nom est d'autant plus à même d'être considéré comme politiquement incorrect que, sans être tenu pour injurieux par lui-même, il a pu produire par dérivation un nombre plus ou moins important de désignations injurieuses. Ainsi, il n'est pas indifférent de noter que la plupart des désignations injurieuses dérivées de *Juif* / *Juive*, ou plutôt dérivées de leurs équivalents dans d'autres langues que le français¹⁹, sont attestées pendant – ou immédiatement avant – l'Affaire Dreyfus, c'est-à-dire

¹⁹ D'après les relevés effectués dans la presse et les ouvrages antisémites de la fin du XIX^e siècle par J.-P. Honoré (1981), il s'agit des premières occurrences de *youtre* (1878), *youtrerie* (1886), *youdi* ou *youddi* (1894), *youpin* (même date), *youpinard* (1898), *youpinaille* (même date), *youpinisant* (*id.*), *youtrophile* (*id.*), *youtroune*

au moment où *Israélite* apparaît de plus en plus clairement dans le discours PC comme une alternative requise à *Juif*.

PC, injure et insulte

C'est pourquoi le PC déjoue en grande partie la distinction opérée, parmi les nominations susceptibles de fonctionner comme des insultes ou des injures, entre, d'une part, les ethnotypes à proprement parler qui – à l'instar des sociotypes – sont des nominations axiologiquement neutres et ne se transforment en insultes qu'avec « des formes susceptibles d'actualiser la péjoration », comme *sale...*, *espèce de...*, et d'autre part, ce qu'Ernotte et Rosier nomment des « ontotypes » (comme *fainéant* ou *imbécile*) qui « ne constituent pas le revers d'un appellatif neutre, mais sont toujours déjà péjoratifs » (2004, p. ?).

Mais il arrive parfois que les désignations injurieuses ou insultantes entrent à leur tour dans le circuit du PC, y compris quand elles sont le plus marquées péjorativement. *Heeb*, nom fortement péjoratif qui désignait les Juifs ayant émigré aux États-Unis, était aussi le nom donné par ses fondateurs à un magazine juif américain. *Nigger*, désignation injurieuse ou insultante, cesse de l'être dans la bouche de certains militants noirs de la cause des Noirs aux États-Unis, dans un emploi d'auto- (ou d'endo-) nomination. On pourrait ici multiplier les exemples, qui relèvent aussi bien de la nomination proprement dite que de l'adresse.

A la différence du jeu PC/non PC de type exonominatif, qui repose sur l'euphémie, c'est-à-dire le remplacement d'une menace pour la face de l'autre par une atténuation de cette menace, l'emploi endonominatif des expressions injurieuses/insultantes repose sur un ressort hypocoristique²⁰, à condition du moins que ces expressions soient réservées à la sphère privée (le PC, lui, appartient toujours à la sphère publique). Ou plutôt leur emploi permet de transformer une section de la sphère publique en espace semi-privé, un espace où les interactions se fondent sur la connivence et le jeu (la *private joke*). A cet égard, ce type de réintégration des expressions injurieuses/insultantes dans le circuit du PC s'apparente aux joutes d'insultes rituelles, telles que Labov (1972) les a décrites à propos des gangs new-yorkais. A l'instar de *mother fucker*, *nigger* est ainsi un terme de solidarité en anglais noir américain (Hugues, 1991, pp. 32 et 89). On peut aussi comprendre cet emploi à la lumière de ce que les ethnologues appellent « parenté à plaisanterie », en vigueur dans plusieurs sociétés de l'Ouest africain, où il est licite de procéder à des échanges d'insultes graves sans conséquence pour la solidarité du groupe parce que l'insulte y est attendue, voire exigible, qu'elle signale une reconnaissance de la relation sociale qui lie les interlocuteurs, qu'elle scelle leur « alliance cathartique », selon les termes de Griaule (1948). De ce point de vue, le type de norme prescriptive dont relève l'expression non PC insultante employée de cette façon (c'est-à-dire par ceux-là même qu'elle nomme), qui a pour fonction de renforcer la cohésion interne d'un groupe, un groupe endocentrique le plus souvent, et qui fournit l'occasion de nombreuses interactions (comme la *vanne*), est de type « communautaire », pour reprendre la classification proposée ici même par Anthony Lodge.

Ces emplois ludiques mais socialement réglés du PC s'apparentent à l'intuition mythique dont parle Cassirer. Il y a bien une conception proprement infantile du langage dans le PC, mais elle fait partie, en tant que telle, du *speech code*, des règles de bonne conduite langagière. Cette conception revient à admettre, comme dans certaines cours de récréation

(*id.*), *youpine* (1899), etc., tous formés soit sur la base arabe *yahudi* (→ *youdi*, etc.), soit sur la base allemande *Jude* (→ *youtre*, etc.) , mais jamais directement sur la base latine *judeus*, *judaicus* qui n'a pas produit de désignations injurieuses, mais seulement des dérivés savants ou pseudo-savants : *judaïque*, *judaïsant* (1898), *judaisation*, *judéophile*, *judéo-* (en composition), etc. La force injurieuse des dérivés de base allemande ou arabe est sans doute ici accrue par la consonance supposée étrangère de ces dérivés dans la bouche de ceux qui les emploient. Dans un contexte de xénophobie généralisée, leur emploi se veut donc doublement péjoratif.

²⁰ Voir Lagorgette, 2002, p. 128.

d'école maternelle, que « c'est çui qui dit qui y est » (quand on a affaire à du politiquement incorrect), ou bien à admettre, malgré Spinoza, que le concept de chien aboie ou que l'idée de cercle n'est pas ronde. D'après ces emplois endonominatifs, ce sont d'abord (voire ce sont seulement) les nommés eux-mêmes (ou ceux qui se proclament leurs porte-parole) qui seraient fondés à émettre un jugement de correction politique à propos des formes langagières que revêtent leur propre nomination par d'autres acteurs sociaux, étrangers à leur groupe. Cela a pour conséquence à rebours que seul l'effet compte dans l'usage du PC exonominatif, pas l'intention²¹. On peut ignorer de fait que celui qu'on nomme de telle ou telle manière sera blessé par cette nomination, mais la juridicisation du PC entraîne en réalité qu'en droit nul n'est censé l'ignorer. C'est du reste pourquoi le PC a traité davantage aux modes de nomination des personnes ou des groupes qu'à ceux des choses²². Cela explique également pourquoi les nommés qui sont à la source de l'abandon des signifiants nominatifs (quand la nomination en vigueur a cessé d'être PC), sont aussi parfois ceux qui, au terme du circuit sémiotique décrit plus haut, alors que divers substituts lexicaux ont été successivement utilisés et usés, peuvent être conduits à en revenir, en la recyclant, à une endonomination ancienne et caduque. Les Juifs qui, en France, après la Seconde Guerre mondiale, se sont mis à revendiquer de pouvoir porter à nouveau le nom de *Juifs* (le seul, par ailleurs, que leur donnait l'opresseur nazi et le régime de Vichy) ont souvent dénoncé comme Juifs honteux, soumis à l'hétéronomie, leurs parents ou leurs grands-parents qui avaient cru bien faire à leur époque en parlant PC, c'est-à-dire en revendiquant pour eux-mêmes la nomination d'*Israélites*²³. Peu de temps avant l'Affaire Dreyfus, ces Juifs honteux de leur nom s'attiraient déjà les sarcasmes de Bernard Lazare, dont on sait quel rôle il a joué par la suite dans le mouvement d'opinion qui a conduit à la révision du procès du capitaine et, parallèlement, quel intérêt il a porté au phénomène antisémite :

Mais à côté (de ces Juifs) méprisables, pourris par la cupidité, haineux des nobles gestes et des généreuses volontés, il est des êtres tout différents, il est des Israélites. Ceux-là, on ne les connaît pas et on les oublie trop. Ils n'ont pas d'histoire, on ignore leurs noms, car jamais ils ne furent mêlés à des procès retentissants, à d'interlopes aventures, à des spoliations éclatantes (...) et tous ces Israélites sont las de se voir confondre avec une tourbe de rastaquouères et de tarés ; ils sont las de cette perpétuelle équivoque qui les range parmi des spéculateurs véreux, des fabricants de musique imbéciles (...) et il s'agirait que les anti-sémites, justes enfin, deviennent plutôt anti-juifs. Ils seraient certains, ce jour-là, d'avoir avec eux beaucoup d'Israélites. (Lazare, 1890a, p. 176)

PC et « sémantique de combat »

Plus récemment, la rhétorique d'un Jean-Marie Le Pen, grand virtuose des jeux de langage permis par le PC, éclaire assez bien ces différents aspects de la nomination. Elle consiste par exemple à tenir l'antisémitisme pour la conséquence du comportement des Juifs qui provoque un sentiment d'animosité à leur égard, tout en donnant de l'antisémitisme une définition suffisamment restrictive pour que ses propos antisémites ne puissent pas tomber sous cette « définition », et donc sous le coup de la loi²⁴. Laurent Fabius est ainsi « défini » par Le Pen comme un « parlementaire d'origine juive qui peut inspirer un certain antisémitisme »²⁵. Il

²¹ Cf. Haroche, Montoia, 1995, p. 381.

²² Dans son extension maximale, le PC peut certes avoir traité à des objets. Voir le lexique de Ravitch (*op. cit.*), dans lequel des mots comme *tobacco*, etc. sont bannis des manuels scolaires parce que politiquement incorrects. Mais il s'agit ici plutôt de savoir comment l'esprit vient aux filles...

²³ Sur la substitution d'*Israélite* à *Juif* à la fin du XIX^e siècle, voir les arguments du Grand Rabbin de France, Zadoc Kahn (1894), cité par Maurrus, 1972 [1971], p. 16).

²⁴ « Si l'antisémitisme consiste à persécuter les Juifs en raison de leur religion ou de leur race, je ne suis certainement pas antisémite » (Le Pen, cité par Porquet, 1992). Dans un pays comme la France, le risque d'une sanction attachée au non-respect du PC n'est pas seulement politique. Il est aussi judiciaire, depuis l'adoption de la loi Gayssot (1990).

²⁵ Dans le contexte de l'affaire de Carpentras – la profanation d'un cimetière juif en 1995.

s'agit en quelque sorte de retourner l'axiome sartrien : pour Le Pen, c'est bien le Juif qui fait l'antisémite et pas l'inverse. Le raisonnement implicite est le suivant : « s'il n'y avait pas de Juifs, il n'y aurait pas d'antisémites. Or l'expression de l'antisémitisme est politiquement incorrecte (du reste Le Pen, qui veille à demeurer PC, n'est pas antisémite, n'est-ce pas ?). Mieux vaudrait donc qu'il n'y ait pas de Juifs, ou qu'il y en ait moins ». De manière plus générale, le mode de « racisme linguistique » propre au politiquement incorrect ne consiste pas à comparer l'autre à quelque chose ou à quelqu'un (à dire *ce qu'il est*), mais au contraire à insister simplement sur le fait *qu'il est*. Non pas le *quod* de sa personne, mais son *quid*. Il suffira alors, en effet, de le nommer. A cet égard, le parler PC s'apparente au lapsus et à la dénégation freudienne ou à ce « procès de parole » qu'est la *blasphémie* et qui, selon Benveniste, à la différence du blasphème (*assertion* diffamante ou injurieuse), permet d'assumer le nom interdit tout en n'ayant pas à le prononcer, ou bien à le prononcer, mais sans avoir à l'assumer :

Il faut prêter attention à la nature de cette interdiction qui porte non sur le « dire quelque chose » qui serait une opinion, mais sur le « prononcer un nom » qui est pure articulation vocale. C'est proprement le tabou linguistique : un certain mot ou nom ne doit pas passer par la bouche. Il est simplement retranché du registre de la langue, effacé de l'usage, il ne doit plus exister. Cependant, et c'est là une condition paradoxale du tabou, ce nom doit en même temps continuer d'exister en tant qu'interdit. (Benveniste, 1972, p. 255).

La « sémantique » de Le Pen a ainsi consisté pendant longtemps, on le sait, à ne jamais parler des *Arabes* ou des *Noirs*, mais des « jeunes »²⁶ – expression parfois assortie des précisions suivantes : « ...issus de l'immigration » ou « ...des cités ». Le fait que le nom « jeunes », sans précision supplémentaire cette fois, soit le plus souvent employé entre guillemets dans la presse d'extrême-droite, signale une autre caractéristique du PC. Car si l'usage des guillemets vise en général à se démarquer d'une expression jugée politiquement incorrecte, dont on souhaite signifier qu'on ne la reprend pas à son compte²⁷, il permet aussi de se démarquer d'une expression jugée PC en renvoyant sur un mode sarcastique²⁸ l'auditeur ou le lecteur à l'expression non PC qu'elle remplace, à l'image subliminale qu'elle masque et révèle à la fois. Comme pour la blasphémie étudiée par Benveniste, ce procédé consiste à transgresser en quelque sorte l'interdit de langage en remplaçant le nom tabou par son *outrage* (rôle assuré ici par les guillemets) tout en maintenant une part d'euphémie dans l'expression elle-même (le mot *jeune* est neutre axiologiquement). Une part d'*euphémie* et non pas d'*euphémisme*. Si le PC est nomination avant d'être dénomination (acte avant d'être résultat), il est – pour la même raison – euphémie plutôt qu'euphémisme. Du reste, il correspond mal aux propriétés ordinairement reconnues à l'euphémisme – une figure de rhétorique réalisée dans des hyperonymes « qui éludent, par la suppression des sèmes déplaisants, la représentation franche d'une réalité brutale ou objet de tabous », comme lorsqu'on dit *intervention* pour *opération*, *disparition* pour *mort*, *reconduire à la frontière* pour *expulser* (Jaubert, 2008, p. 107). Le remplacement du non-PC par le PC peut parfois correspondre à la substitution de l'hyperonyme à l'hyponyme, mais ce n'est pas la règle, car le PC n'est pas réglé sous cet aspect. L'inflation langagière qui en résulte est entropique, c'est-à-dire anarchique. Les guillemets contredisent le sémantisme propre du nom utilisé ; ils en annulent en grande partie l'intention euphémique ; ils relèvent de l'outrage parce qu'ils visent à

²⁶ Voir Maurer, 1999 et Cassanas *et al.*, 2003, pp. 68-75.

²⁷ A l'oral aussi bien qu'à l'écrit. A l'oral, l'ouverture des guillemets sera marquée par une pause ou bien, de plus en plus souvent, signifiée par un rapide mouvement des index qui dessinent dans l'espace des guillemets imaginaires. On entend aussi prononcer, à la radio notamment, l'expression « entre guillemets » à la suite du mot jugé politiquement incorrect.

²⁸ Voir Klemperer, à propos de l'usage « sarcastique » des guillemets dans la langue du Troisième Reich (2000 [1995-96], II, p. 123). Sur l'emploi des guillemets dans les écrits négationnistes de Faurisson, voir Authier et Romeu, 1984.

l'outrance, et reviennent finalement, comme dans la litote (figure de rhétorique reposant sur des tournures négatives ou restrictives), à faire comprendre le contraire de ce qu'ils encadrent²⁹.

C'est bien à ce cas de figure que correspond l'usage des guillemets dans l'emploi de « jeunes » par les journalistes d'extrême droite³⁰. Ou du moins *répondait*, car la généralisation de l'emploi de ce nom PC dans l'ensemble des médias, a conduit ces journalistes à recourir à d'autres nominations, tout aussi PC à leurs yeux, mais plus *idiomatiques*, plus particulières à leur propre discours – l'ancienne nomination ayant perdu toute fonction distinctive³¹. Si l'on veut bien admettre que le PC caractérise davantage ceux qui désignent que ce(ux) qu'ils désignent, l'emploi ou le contre-emploi des guillemets, l'impossibilité pour le PC d'accepter des usages pleinement autonymiques, forme une autre de ses caractéristiques de nature nominaliste. La langue du PC n'est pas conçue comme un médium universel. Même si elle repose rarement sur une prescription explicitement édictée, sa pratique suppose toujours l'existence d'une métalangue dans laquelle l'ensemble des co-nominations (PC et non-PC) pourront être réunies dans un paradigme sémantique unique, formulées au moyen d'un discours métasémantique plus ou moins spontané et servir de point d'appui pour une sémantique « de combat » dont l'enjeu est la possibilité de stigmatiser sans risque les Français d'origine immigrée ou d'exprimer son antisémitisme. Pour Le Pen, « la sémantique est (...) un des terrains de l'affrontement intellectuel et politique (...). Les mots ont une importance capitale. (Il s'agit de) se réapproprier tout le vocabulaire historique et politique afin de libérer l'esprit public des polices de la sémantique qui prétendent l'asservir »³².

Mais en réalité, dans la langue-objet, la classe des expressions dont l'expression PC fait (transitoirement) partie n'est pas une classe d'équivalence. Les unités qu'elle réunit ne sont pas coréférentiellement transparentes, quels que soient, par ailleurs, les traits sémiques propres à chacune d'entre elles. Ces traits devraient suffire à distinguer ces expressions l'une de l'autre, mais ils sont neutralisés de fait par l'association de toutes les expressions dans un paradigme, dans une même série de quasi-synonymes, substituables entre eux en droit, mais non substituables en fait en raison des tabous linguistiques édictés par le PC. C'est la raison pour laquelle le PC comme lexique admet mal la variation sociolectale. Il n'y a pas de véritable variation lexicale de ce type en langage PC parce que les signifiants s'y succèdent : contrairement à ce qui se passe en argot, ils ne coexistent jamais vraiment pour un même état de langue. Alors que l'argot laisse subsister de nombreux quasi-synonymes pour un état de langue donné, le PC conduit à substituer l'usage des mots acceptables à celui des mots qui ne le sont pas en prohibant ces derniers. La mise en série des expressions PC coréférentielles est fondamentalement un fait de diachronie.

PC et argot

A maints égards, comparer le PC à l'argot revêt cependant une certaine pertinence. La fonction cryptique de l'argot a pour finalité, on le sait, de protéger ceux qui le parlent. Et sous

²⁹ L'euphémisme et la litote, figures « co-orientées sémantiquement, qui pratiquent toutes deux le moins-disant, sont perçues comme divergentes dans leur intentionnalité ». L'euphémisme amortit ce qu'il peut y avoir de déplacé dans un échange ; la litote « serait une minoration *de façade*, censée au contraire (...) réveiller l'idée du plus » (Jaubert, *art. cit.*, p. 108)

³⁰ Voir le périodique *Présent* du 19 juin 1997, cité dans « Le Dictionnaire facho-français », *Le Canard enchaîné* n° 4004, du 23 juillet 1997.

³¹ « Sauvageons » et « racaille » ayant été consacrés successivement par deux ministres de l'Intérieur, ils pourront être utilisés avec guillemets dans le discours d'extrême droite. Mais dans ce cas, les guillemets conservent leur rôle traditionnel de marques de prise de distance par rapport à des nominations que le FN désigne comme politiquement incorrectes (grâce aux guillemets) et, tout en feignant de les rejeter, qu'il reprend en réalité à son compte en exploitant leur charge péjorative.

³² Cité par Valérie Igounet, « Un négationnisme de combat », *Le Monde diplomatique*, mai 1998, p. 17.

couvert de « protéger » ceux dont on parle de la charge de *discrimination* dont seraient porteurs les noms politiquement incorrects, le PC a en réalité pour finalité de protéger ceux qui le pratiquent. De les protéger par exemple d'une possible *incrimination* de discrimination ou de racisme et de ses conséquences sociales ou juridiques, voire judiciaires. Cette incrimination peut prendre des formes différentes selon les traditions juridiques propres aux diverses sphères culturelles où l'on pratique le PC. De type plutôt réglementaire dans un pays qui a hérité du droit romain, comme la France, il est plutôt de type jurisprudentiel dans un pays comme les États-Unis, héritier de la Common Law, du droit coutumier britannique dans le cadre duquel se règlent les conflits de toute nature, y compris les conflits linguistiques³³ dont témoigne l'usage du PC. D'où l'extraordinaire inflation d'écrits en tout genre consacrés au PC aux États-Unis durant les années 1980-1990, et qui s'explique en grande partie par la nécessité de combler en quelque sorte un « vide juridique » en matière d'interdictions de langage.

La similitude du PC et de l'argot peut être aussi alléguée pour ce qui touche à la formation des mots. Comme l'argot, le PC porte presque exclusivement sur le lexique d'une langue ; les autres niveaux d'analyse linguistique sont assez peu concernés. Mais quand l'argot produit indistinctement des néologismes de forme (notamment par troncature morphologique et par métaplasme) et des néologismes de sens (des emplois tropiques), les noms PC relèvent presque uniquement du néologisme de sens, sans cependant procéder comme l'argot, en détournant certains noms communs de leur sens littéral. Au contraire, les noms PC sont, dans la visée de ceux qui les emploient, le plus littéraux possible. Affecter une valeur tropique aux nominations relève, on va le voir, d'une conception antérieure à la pratique moderne du PC. En matière d'ethnonymes, c'est l'usage métaphorique qui apparaît le plus souvent politiquement non correct, ou plutôt le PC fait ressortir comme métaphoriques des usages qui, ayant cessé d'être PC, perdent du même coup leur sens propre. Il s'agit soit de réutiliser des expressions ou des noms réputés neutres axiologiquement, soit de forger des noms nouveaux, par composition le plus souvent (comme *African American*)³⁴, à partir d'autres noms axiologiquement neutres.

Ainsi, *Maghrébin* (y compris sous la forme **Maghrébien* parfois attestée, et qui – comme le verlan – est le résultat d'un semi-figement, d'une opacification propre aux expressions PC, phénomène lié au fait qu'ils fonctionnent comme des quasi noms propres), comporte parmi d'autres traits : [vivant à (originaire de) l'Ouest du monde arabo-musulman + habitant (originaire de) l'Afrique du Nord + arabophone (ou berbérophone), etc.]. En réalité, tous ces traits sont neutralisés dans le langage PC, mais sans y être condensés, au profit d'un seul pseudo-sursème dominant, jamais le même selon le locuteur ou le discours d'appartenance : [Nord-Africain] ou (rarement et) [Maghrébin] ou [Arabe (et ses variantes en verlan : *Rebeu*, *Beur*)] (pour ainsi dire jamais *Kabyle* ou *Berbère*, qui n'ont du reste pas été verlanisés) ou [Jeune] ou [Musulman], etc. « Musulman » est le terme PC qui paraît s'être imposé le plus récemment. Il a d'abord été utilisé – pour s'autonommer – par la majorité de ceux-là même qu'on nomme désormais de cette manière, fussent-ils chrétiens, bouddhistes ou sans confession. Lorsqu'en 2003 Sarkozy parle de nommer (au sens administratif du terme) des « préfets musulmans », au point d'indisposer d'autres membres de son parti politique³⁵, il ne fait qu'user du terme le plus PC disponible. L'ironie de l'histoire est peut-être que ce terme a servi dans le discours colonial jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie pour distinguer les Algériens dits « de souche » (les *Musulmans d'Algérie*) des « Français » (dits « de souche » ou pas) : les *Français d'Algérie*. Quarante-cinq ans plus tard, lavée par le temps de ce pêché

³³ Voir Pécheux, Gadet, 1981, pp. 206-210.

³⁴ Il s'agit bien d'un mot composé et non d'un syntagme figé.

³⁵ Le ministre de l'Enseignement scolaire, X. Darcos, avait alors répliqué : « je ne connais pas de Musulman ou de Chrétien français, je connais des Français, qui par ailleurs sont musulmans ou chrétiens. Et ça les regarde ».

originel, l'expression *Musulman*, désémantisée (ayant en grande partie perdu de sa signification religieuse, sauf pour une certaine partie de ceux-là même qui la revendiquent pour leur compte), puis resémantisée autrement, est à nouveau disponible en français pour le PC : recyclage. Cette interprétation n'est bien entendu pas incompatible avec une autre : comme pour les Juifs de la seconde moitié du XX^e siècle qui ne voulaient plus être des *Israélites*, l'usage de *Musulman* signale, chez les « Indigènes de la République » qui s'en servent, le besoin de renouer avec l'identité perdue de leurs parents ou de leurs grands parents, ceux-là mêmes que l'Empire français identifiait (et ostracisait) comme « Musulmans » et qui refusaient parfois de l'être sous ce nom, notamment en Algérie.

« Juif » vs « Israélite » dans le *Dictionnaire de l'Académie*

Une fois le PC replacé dans ce cadre praxique général, il nous faut revenir à sa description pour détailler quelques unes de ses propriétés sémantiques. On ne les abordera ici que sous un seul angle : le fait que le PC nous contraint, en matière d'usage des ethnonymes, à envisager à nouveaux frais la distinction entre nom commun et nom propre³⁶. Et on le fera en choisissant un exemple relativement simple et stable (s'agissant du recyclage sémiotique) et déjà daté historiquement, je veux parler de la paire *Juif / Israélite* qui a fait l'objet d'une prise en charge langagière PC dans la seconde moitié du 19^e siècle, c'est-à-dire dans la période comprise entre les débuts de la III^e République et l'Affaire Dreyfus – moment qui coïncide avec l'émergence de nouveaux champs d'étude de la linguistique, comme la sémantique de M. Bréal (1897), ou de la sociologie, comme l'approche psycho-sociale de G. Tarde (1989 [1901]). Contexte particulier, à la fois politique et scientifique, qui permet non pas d'assigner à cette période la naissance du PC (cela n'aurait guère de sens : le PC est vieux comme le monde), mais en tout cas d'y assigner l'émergence de ses formes modernes, celles qui sont encore les nôtres. Émergence elle-même liée à l'apparition d'un nouveau type d'« opinion publique »³⁷, comme acteur et instance de régulation démocratique du corps social ou politique, avant laquelle on peut difficilement parler de PC, au sens du moins où l'on vient de tenter de le définir. On s'attachera pour cela au discours du dictionnaire, qui fournit des indications précieuses sur les conditions et les formes dans lesquelles le PC de cette époque s'est configuré. Mais il convient à cet effet de reprendre les choses de plus haut, de revenir un instant à la fin du 17^e et au 18^e siècle, c'est-à-dire de montrer au terme de quelle évolution le travail des lexicographes atteste que le couple *Juif / Israélite* a été rendu disponible pour ce jeu de langage qu'est le PC.

Si l'on se réfère aux entrées « Juif » et « Israélite » des premières éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, du moins à partir de la 3^e édition, celle de 1727 (puisque à la différence de « Juif », « Israélite » ne figure pas dans les éditions de 1694 et de 1718), on s'aperçoit que ces deux noms sont définis et exemplifiés de manière entièrement indépendante l'une de l'autre.

JUIF. s. m. On ne met pas icy ce mot comme le nom d'une Nation; mais parce qu'il s'employe figurément en quelques phrases de la Langue. Ainsi on appelle, *Juif*, Un homme qui preste à usure. *C'est un Juif, il preste à dix pour cent.* On dit prov. qu'*Un homme est riche comme un Juif*, pour dire, qu'Il est fort riche. Et cela ne se dit guere que d'un gros Marchand, d'un Banquier &c. On dit aussi prov. d'Un homme qui va & vient sans cesse çà & la, que *C'est le Juif errant.* (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{ère} éd., 1694)

ISRAËLITE. Subst. m et f. Nom de peuple, descendant, issu de Jacob, qui fut surnommé Israël. Ils furent appelez Israélites ou enfans d'Israël, pour n'être pas confondus avec la postérité d'Esau frere de Jacob, & comme lui fils d'Isaac. Ce mot est passé en notre langue dans le proverbe, *C'est un bon Israélite, c'est-à-dire, un homme bon, franc et sincère, craignant Dieu & aimant la Justice.* Il est tiré du chap. I v. 47 de

³⁶ Plus généralement parlant, la question de savoir si un ethnonyme est un NPr ou un NC ne fait pas consensus chez les linguistes. Voir la recension des différents points de vue par Vaxelaire (2005, pp. 336-338).

³⁷ Voir P. Champagne (1990, pp. 64 sqq.).

l’Evangile de St Jean, où Jesus-Christ donne cet éloge à Nathanaël. (*Dictionnaire de l’Académie française*, 3^e éd., 1727).

D’une part, en effet, on ne trouve dans aucune de ces deux entrées de renvoi explicite l’une à l’autre. Ni même de *renvoi implicite* – ce que les métalexigraphes comprennent comme le renvoi à lui-même (à sa propre entrée) de tout mot d’un dictionnaire figurant dans la définition d’un autre mot (voir Rey-Debove 1971, p. 59). D’autre part, les deux noms apparaissent en opposition fonctionnelle, *Juif* étant tout entier marqué négativement et *Israélite* tout entier marqué positivement à travers les exemples (« proverbes » et collocations – les « phrases de la langue ») fournis. Il est clair que dans ce dispositif discursif, *Juif* et *Israélite* n’appartiennent pas vraiment au même champ sémantique et ne sont pas encore prêts à entrer en concurrence l’un avec l’autre dans une même série paradigmatique, condition sans laquelle, on l’a vu, le PC ne peut pas opérer. Ce n’est pas que dans les pratiques langagières courantes de la société d’Ancien Régime ou dans la langue littéraire, ils n’aient pu être employés ici et là l’un pour l’autre, loin s’en faut. Mais dans le dispositif *réducteur* – au sens où Francine Mazière emploie ce terme ici même – et à ce titre normatif du *Dictionnaire de l’Académie*, on ne peut pas considérer ces deux noms comme étant entièrement, ni même partiellement coréférentiels. Cela ne veut pas seulement dire qu’ils n’y ont pas le même *Sinn* (tout le monde en conviendra) mais, de surcroît, qu’ils n’y ont pas la même *Bedeutung*. Ils renvoient à des domaines d’objets inaccessibles l’un à l’autre.

De plus, l’Académie assigne aux deux noms un statut sémantique bien distinct. S’agissant de *Juif*, elle nous dit qu’« on ne met pas icy ce mot comme le nom d’une Nation; mais parce qu’il s’emploie figurément en quelques phrases de la Langue » (*op. cit.*, 1694). Le sens propre de *Juif*, comme « nom d’une nation » n’est pas donné, parce que ce *sens propre* peut être considéré en réalité comme celui d’un *nom propre* et que l’Académie n’admet pas les noms propres dans son *Dictionnaire*³⁸. Le type de figure dont relève le seul emploi du nom qui puisse apparaître dans un *Dictionnaire* de la « langue commune », c’est-à-dire comme un *nom commun*, est donc une sorte d’antonomase³⁹. Une sorte d’antonomase et non pas une antonomase à strictement parler parce que, y compris du point de vue de l’Académie, la question de savoir si *Juif* (comme les autres noms de « nations ») est, dans son sens propre, un nom propre ou bien un nom commun, n’est pas clairement tranchée. On le voit bien, par contraste, à travers le traitement différent et plus instable encore qui est réservé à *Israélite*. On peut avancer l’hypothèse que si l’entrée « Israélite » n’apparaît pas du tout dans la 1^{ère} édition de leur *Dictionnaire*, c’est parce que les Académiciens de 1694 considèrent ce nom comme étant un nom propre, lui aussi, mais dont on ne peut encore introduire le sens figuré. Et lorsque « Israélite » est finalement admis dans la 3^e édition, que son emploi figuré est à son tour reconnu comme pouvant faire partie désormais du *Dictionnaire*, ce n’est pas à la place (comme pour *Juif*), mais à la suite de son sens propre. La figure dont il relève est celle de la métaphore, pas de l’antonomase (c’est-à-dire d’un type de synecdoque). Le statut rhétorique distinct des emplois figurés respectifs de *Juif* et d’*Israélite* a donc pour effet d’accentuer

³⁸ L’exclusion des noms propres par l’Académie est à lier à l’exclusion des « mots spéciaux », à valeur encyclopédique. Sans permettre davantage de répondre à la question de savoir si *Juif* est un nom propre ou un nom commun, la définition que Furetière donne de « Juif » retient au contraire de ce nom ce qui apparaît comme son sens propre : « JUIF, ive. Qui est de l’une des Tribus d’Israël ; ou descendu des anciens habitans de Judée ; ou qui observe la Loi de Moïse, & ses cérémonies. De ce mot sont venus plusieurs proverbes. J’aimerais autant être entre les mains des *Juifs* ; pour dire, entre les mains de gens cruels, barbares et impitoyables. C’est un homme riche comme un *Juif* ; pour dire, fort riche. On appelle aussi un usurier, un Marchand qui trompe, ou qui rançonne, un *Juif*, un vrai *Juif*, parce que les Juifs sont de grands usuriers, frippiers & trompeurs. Ce mot a signifié simplement un Marchand dans la basse latinité. » (A. Furetière, *Dictionnaire universel*, 1690). Le fait de retenir au premier chef, contrairement à l’Académie, ce qu’on peut considérer comme le sens propre du nom correspond chez Furetière au style encyclopédique qu’on lui reconnaît d’habitude.

³⁹ Pour une analyse des divers types d’antonomase du NPR, voir Leroy, 2004.

davantage encore la discrédance sémantique des deux noms. D'une part, s'agissant de *Juif*, une figure pour laquelle nom propre et sens propre de ce nom coïncident (*in absentia*) et pour laquelle nom commun et sens figuré de ce nom coïncident eux aussi (*in praesentia*). D'autre part, s'agissant d'*Israélite*, une figure pour laquelle – en violation de la règle que l'Académie s'est donnée – c'est sous couvert du nom propre (un « nom de peuple ») donné *in praesentia* que l'emploi figuré du nom fait son entrée dans le *Dictionnaire*.

« Juif » et « Israélite » dans le Littré

Reportons-nous maintenant à la seconde moitié du XIX^e siècle, aux définitions que Littré donne d'*Israélite* et à ses exemples.

ISRAËLITE. s. m. 1° Nom des hommes appartenant au peuple d'Israël. Fig. C'est un bon Israélite, c'est un vrai Israélite sans déguisement et sans artifice, c'est un homme franc et sincère : phrase proverbiale qui est la parole même de Jésus-Christ dans l'Évangile de saint Jean. 2° Adj. Qui appartient aux Israélites. Culte israélite. Consistoire israélite. *Je vois que l'injustice en secret vous irrite, Que vous avez encor le cœur israélite*, RAC. *Athal. I, 1*. ISRAËLITE, JUIF. Il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre avoué et procureur. C'est la même signification ; mais, juif et procureur pouvant se prendre en mauvaise part, on s'est nommé israélite et avoué. (É. Littré, *Dictionnaire de la langue française*, 1863-72)

Sans qu'il n'y ait rien d'abandonné des contextes d'emploi traditionnellement donnés d'*Israélite* (ce sont les mêmes que ceux de l'Académie ou de Furetière), on voit le chemin parcouru. D'une part, le mot « Juif » apparaît désormais dans l'entrée « Israélite » à laquelle il est implicitement renvoyé. Mais la différence de sens « entre ces deux mots », les raisons pour lesquelles on ne peut les tenir pour entièrement synonymes, restent encore difficiles à prendre en charge dans une définition de dictionnaire. Elle relève alors d'une simple explication par analogie : *juif* est à *israélite*, nous dit Littré, ce que *procureur* est à *avoué* : « Il y a entre ces deux mots la même différence qu'entre avoué et procureur. C'est la même signification ; mais, juif et procureur pouvant se prendre en mauvaise part, on s'est nommé israélite et avoué ». Pas besoin de gloser très longtemps : nous sommes déjà ici dans une configuration PC, et nous pouvons en reconnaître tous les ingrédients. Pas seulement parce que les deux noms sont désormais commensurables l'un à l'autre (ils s'inscrivent dans le même paradigme), mais parce que les différentes valeurs péjoratives affectées à *Juif* ne peuvent plus guère s'énoncer en usage, mais seulement en mention, avec les marques exigibles de prise de distance – ici représentées par le commentaire évaluatif « pouvant se prendre en mauvaise part ». C'est ce qu'on voit aussi dans l'une des sous-entrées de l'entrée « Juif » du Littré :

3° Fig. et familièrement. Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher, et, en général, quiconque cherche à gagner de l'argent avec âpreté. *Il y a longtemps que je n'ai vu le jeune Sanche : c'est un jeune homme affamé de gagner et bien juif, à mon gré*, GUI PATIN, *Lett. t. II, p. 186. Comment diable! quel juif, quel arabe est-ce là ? c'est plus qu'au denier quatre*, MOL. *L'Avare, II, 1. (...)*

Quand les valeurs péjoratives du nom sont ainsi mentionnées, elles le sont sous la rubrique d'une double marque, à la fois diastratique et tropique (« Fig. et familièrement. Celui qui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher, et, en général, quiconque cherche à gagner de l'argent avec âpreté »). Quant aux contextes d'emploi, ils relèvent exclusivement de la citation et sont historiquement datés. Bref, si *juif* peut se prendre « en mauvaise part » d'un point de vue exonominatif, il suffira de le remplacer par *israélite*, dont l'usage et le dictionnaire de langue nous garantissent qu'il se prend lui en bonne part. *Israélite* perd ainsi partiellement au profit de *juif* la valeur de trope qui était encore pleinement la sienne pour l'Académie, au siècle précédent : comme procédé euphémique, son emploi PC entre en tension avec sa capacité de désigner métaphoriquement, si l'on admet du moins qu'un euphémisme est l'utilisation d'un autre signifiant pour le même signifié et une métaphore celle du même signifiant pour un autre signifié. Et, point le plus remarquable, cet usage euphémique est clairement rapporté à une nomination, une endomination : « on s'est

nommé israélite ou avoué ». Mais cette nomination ne peut jouer son rôle dans le procès praxique que si celle qu'elle remplace est reconnue comme n'étant plus seulement employée, quand on continue de le faire, par connotation (au nom propre *Juif* sont associées des valeurs péjoratives), mais par dénotation, pour référer à toute personne qui présentera les qualités péjorativement attribuées aux Juifs (le *quiconque* de Littré). Dans ce cas, *juif* est clairement un nom commun ou, mieux, une classe d'appartenance. C'est ce que note à sa manière B. Lazare quand il analyse le discours antisémite tenu par Drumont dans *La France juive* :

Il semble (...), à la lecture des livres du bon arya croisé contre les infidèles, que le mot juif est un simple qualificatif aussi bien applicable à des maures, à des huguenots et à des catholiques, quand ils se dirigent suivant une norme détestable ayant pour caractéristique la trop exclusive et constante poursuite de leurs intérêts aux dépens du prochain. Juif serait un type général et universel, une forme mère dont participeraient des milliers d'êtres appartenant à des races diverses, à des pays différents, à des religions dissemblables. (Lazare, 1890a, p. 175).

Nom propre / nom commun

La question de savoir si, avec *Juif* et *Israélite*, nous avons affaire à des noms propres ou à des noms communs n'est donc pas plus clairement réglée pour Littré qu'elle ne l'était pour l'Académie un siècle et demi plus tôt. Mais tout en l'étant encore de manière oblique et confuse, elle se pose à nouveaux frais. A la différence de *Juif* dans sa première acception – « Un Juif, une Juive (avec une majuscule) » est « celui, celle qui appartient au peuple hébreu » –, un *juif* ou une *juive* dans sa seconde acception est « celui, celle qui professe la religion judaïque (avec un j minuscule). Un juif est un Français, un Allemand, un Anglais, etc., professant la religion juive ». Cette distinction entre *Juif* (avec majuscule), appartenant « au peuple hébreu », et *juif* (avec minuscule), professant « la religion judaïque », ne nous est donc pas donnée explicitement comme correspondant à la distinction entre un nom propre et un nom commun, même si les conventions typographiques peuvent le laisser penser. Il faudrait pour cela que Littré (mais on peut le dire des autres linguistes de son temps – voire du nôtre) se serve de critères stables pour distinguer nom commun et nom propre. Or cette question est centrale pour ce qui touche au PC. D'autre part, le fait que *juif* apparaisse avec un *j* minuscule dans l'entrée « Israélite » devrait signifier que ces noms ne sont commensurables entre eux, ne font partie du même paradigme qu'à la condition de prendre *juif* dans son sens religieux, pas dans son sens « ethnique ». Or c'est désormais surtout dans son sens ethnique – sens réservé au siècle précédent par l'Académie au seul nom d'*Israélite* (« nom de peuple ») – que ce nom peut revêtir une valeur péjorative dans le français commun de la fin du 19^e siècle⁴⁰. Ce basculement de l'acception religieuse vers l'acception ethnique coïncide avec le passage de l'ancienne judéophobie (d'origine chrétienne) à l'antisémitisme moderne, de type racialisé. L'acception religieuse renvoie désormais les Juifs à *ce qu'ils ont* (c'est-à-dire ce qu'ils ont en commun : le *culte israélite*) ; l'acception ethnique les renvoie à *ce qu'ils sont*. On l'a vu, comme assumptions ontologiques, les nominations PC ou non PC ont bien trait à l'être, pas à l'avoir, ou plus précisément à l'être de l'être (son *quid*) et non pas à l'avoir de l'être (son *quod*). Comme les noms propres, elles ne détiendraient alors aucun contenu précis⁴¹. Elles seraient vides de sens car elles désigneraient les personnes portant ce nom sur un mode autonymique. L'instabilité du statut sémantique de l'ethnonyme (nom propre ou nom commun ?) s'en trouve ainsi renforcée.

⁴⁰ Sauf lorsqu'on récuse, comme B. Lazare, le glissement PC de *Juif* à *Israélite* (voir plus haut): « il y eut une solidarité israélite, il ne peut y avoir désormais qu'une solidarité juive. (...) Est-ce sur une base religieuse (que la solidarité opère) ? J'ai déjà dit le peu de foi des modernes Israélites » (Lazare, 1890b, p. 222 et p. 224). Sur la primauté acquise du sens « ethnique » et, de façon plus large, sur la signification du « préjugé ethnologique » fin 19^e siècle, voir Lazare 1969 [1894], p. 132. Pour un commentaire, voir Taguieff (1990 [1987], p. 82).

⁴¹ « Le nom propre n'a pas d'autre signifié que le nom (l'appellation) lui-même » (Dubois *et al.*, 1972, art. « Nom propre »)

L'instabilité des signifiants (des icônes) du PC en tant qu'ils relèvent d'un usage quasi-magique de la langue, leur non-appartenance à l'une des catégories clairement identifiées de nom propre et de nom commun, sont donc des traits liés du PC et leur conjonction permet, elle aussi, de signaler l'usage du PC comme une pratique nominaliste du langage, à l'encontre des pratiques (et des conceptions) réalistes du nom propre validées par Kripke. Comme le souligne F. Rastier, en règle générale, « un symbole mythique doit son aura au fait qu'il conserve le même signifiant dans différents domaines et peut donc se rencontrer dans différents discours. Cette ubiquité est un indice de désémantisation par virtualisation du sème générique de domaine, car le figement de l'expression s'accompagne d'une telle désémantisation de la sémie. En ce sens, les noms propres sont des symboles mythiques, dans la mesure où ils renvoient rigidement à la même entité dans tous les mondes (...), c'est-à-dire dans les différents domaines sémantiques » (Rastier, 2002).

Un tel tableau permet de dessiner en creux les traits sémantiques particuliers des ethnonymes PC utilisés comme des quasi noms propres. Loin de conserver le même signifiant dans différents domaines ou différents discours, comme les autres symboles mythiques, ils sont le résultat de glissements sémiotiques constants. Ils peuvent donc difficilement faire l'objet d'une rigidification comparable à celle des noms propres « ordinaires ». Et loin d'être désémantisées par virtualisation du sème générique de leur domaine d'appartenance, ils sont soumis à une resémantisation plusieurs fois reconduite. De plus, au lieu de figurer comme des désignateurs qui renvoient rigidement à la même entité dans tous les mondes possibles, ils varient à raison de leur contexte d'emploi (et de l'identité de l'énonciateur). Ils exigent pour cette raison que l'on ne considère pas un seul monde d'objets, mais une multiplicité de mondes possibles où ils prennent chaque fois une signification différente. Bref, pour le dire autrement, ce sont les croyances PC, selon lesquelles il suffit de changer les noms pour changer les choses, qui permettent de traiter ces noms communs que sont les nominations ethniques comme des noms propres, de les transformer en noms propres.

Mais ces opérations concernent surtout les ethnonymes. On le voit par contraste, dans le cas des socionymes, y compris ceux qui correspondent à des catégories nosographiques (*nains, aveugles, etc.*), à travers la tendance du PC à substituer des expressions définies à ces noms qui servent à identifier des personnes ou des groupes de personnes en tant qu'entités sociales ou professionnelles. Le mode de construction de ces expressions définies obéit à plusieurs contraintes. Mais elles prennent le plus souvent la forme d'une définition : « personne qui..., personne de... » (*nain = personne de petite taille ; person of short stature*). On ne retrouve pas ce type de substitution par des descriptions définies dans le cas des ethnonymes : des expressions comme ... *d'origine juive* ou ... *issu de l'immigration* ne sauraient être entièrement assimilées à des « définitions » de ce type, puisqu'elles n'identifient pas les personnes elles-mêmes. Être dénommée *d'origine juive* laisse ouverte la possibilité que la personne en question ne soit pas (ou ne soit plus) juive et/ou, employée comme autonomation, qu'elle refuse d'être considérée comme telle. Être *issu de l'immigration* signifie bien qu'on n'est plus considéré comme immigré et/ou qu'on ne se considère plus comme tel (on est alors *de seconde génération, etc.*). Ceci dit, dans certains contextes d'usage, *d'origine juive* ou *issu de l'immigration* participent bien du PC. Dans ces contextes où elles figurent comme des expressions semi-figées, ces collocations n'admettent guère d'interpolation (? *d'origine à demi-juive*), ni de déterminants (? *d'une origine juive ; ? issu d'une récente immigration*) ou d'autres termes (? *provenant de l'immigration*), à moins de subir un changement de sens, du fait du défigement induit. Dans ces cas de semi-figement, en effet, *d'origine juive* n'est que l'euphémisation de *Juif* et *issu de l'immigration* celle d'*Arabe*, de *Noir*, etc.⁴².

⁴² C'est toute la différence avec *ci-devant*, en usage pendant la Révolution française. On dit *ci-devant marquis de X* en l'absence et dans l'attente d'un nom qui soit conforme aux normes linguistiques révolutionnaires. Il y a bien

Cependant, le tracé de la frontière entre nom propre et nom commun est particulièrement sinueux en matière de PC. Sous certains aspects, on l'a vu, l'expression PC apparaît à l'inverse comme un nom propre utilisé comme nom commun. En tant qu'expression euphémisée, la nomination PC ôte en effet à la nomination politiquement incorrecte qu'elle remplace tout ou partie de ses virtualités désignatives singulières, pour en faire un prédicat, une fonction propositionnelle. Dans d'autres cas, l'expression PC déguise le nom, le rend opaque et rend ainsi plus difficile, de prime abord, l'identification comme un être singulier de celui qu'il nomme, y compris quand cet être singulier est un collectif, comme dans le cas des ethnonymes. L'analogie avec l'*euphémie* décrite par Benveniste s'impose ici à nouveau.

[L'euphémie] conserve le cadre locutionnel de la blasphémie, mais elle y introduit trois modes de changement :

1° le remplacement du nom « Dieu » par quelque terme innocent : « *nom d'une pipe !* », « *nom d'un petit bonhomme !* » ou « *bon sang !* »

2° la mutilation du vocable « Dieu » par aphérèse de la finale « *par Dieu !* → *pardi !* » ou la substitution d'une même assonance : « *parbleu !* »

3° la création d'une forme de non-sens à la place de l'expression blasphémique : « *par le sang de Dieu !* » devient « *palsambleu !* » (...). (Benveniste, 1974, p. 257).

En même temps que le nom propre *Dieu* dans « Nom de Dieu ! » est remplacé par « quelque terme innocent » (un nom commun : « nom d'une pipe »), ce nom de substitution apparaît dénué de sens, ce qui est la caractéristique distinctive du nom propre. C'est le même type de circularité qui empêche ici la blasphémie de disparaître entièrement sous l'euphémie (le nom commun euphémique qui prend sa place hérite de sa caractéristique distinctive : n'avoir pas de signifié) et qui empêche aussi le politiquement incorrect de disparaître entièrement sous le PC, contraignant du même coup le PC à osciller entre nom propre et nom commun, entre sens et non-sens. « La blasphémie subsiste donc, mais elle est masquée par l'euphémie qui lui ôte sa réalité phémique, donc son efficacité sémique, en la faisant littéralement dénuée de sens. Ainsi annulée, la blasphémie fait allusion à une profanation langagière sans l'accomplir et remplit sa fonction psychique, mais en la détournant et en la déguisant » (*ibid.*)

La pratique du PC déjoue donc en partie la distinction traditionnelle entre nom propre et nom commun – du moins quand il s'agit de fabriquer ou de recycler des ethnonymes – en laissant les noms qu'elle mobilise perdre une partie de leur « efficacité sémique ». De manière plus générale, la question de savoir si les ethnonymes sont des noms propres ou des noms communs n'est pas objet de consensus chez les linguistes. Ou plutôt elle renvoie à la difficulté de classer les noms propres, de distinguer parmi eux les « purs » noms propres, tels que les patronymes ou les prénoms, de ceux qui partagent davantage de propriétés linguistiques avec les noms communs, comme c'est le cas des ethnonymes ou des toponymes⁴³. Elle nous contraint à adopter une conception scalaire de la distribution noms propres / noms communs. Mais dans le cas du PC, cette difficulté est rendue encore plus ardue par les conditions praxématiques très particulières de son usage. Ou plus précisément, ces conditions font de la nomination PC tantôt un nom commun qui fonctionne comme un nom propre, tantôt l'inverse, et c'est sur ce fonctionnement particulier que repose notamment le sentiment épilinguistique

là refus d'un mode de nomination qui ne correspond plus à la nouvelle réalité politique, puisque les titres de noblesse ont été abolis. Mais ce refus se réalise *in absentia*, sans qu'on puisse substituer à l'ancienne nomination la nomination désormais exigible (*le citoyen X*), précisément parce que le marquis de X n'est pas considéré comme un (con)citoyen par ceux qui font précéder son nom de *ci-devant*. L'expression au moyen de laquelle ce refus se réalise (*ci-devant*) signale une prise de distance explicite par rapport à la nomination *ancienne*, à la différence des guillemets analysés plus haut qui signalent une prise de distance par rapport à une nomination *nouvelle*. Le *ci-devant X* en vigueur sous la Révolution est un énoncé *de dicto* (il y a de fortes chances pour que le dit marquis pense qu'il est toujours marquis). Le PC, tel que nous le pratiquons, donne cours en revanche à des énoncés *de re*. Ou plutôt, il implique une réification du *dictum*, procédé caractéristique du PC, comme on l'a vu.

⁴³ Voir Gary-Prieur, 1994, p. 247.

d'après lequel la nomination politiquement incorrecte peut prendre valeur d'insulte (quand elle est adressée comme un nom propre) ou d'injure (quand elle est employée comme un nom commun).

Conclusion

Parce qu'il s'apparente à la répartition des synonymes ou à l'étymologie populaire, identifiées par Bréal comme facteurs de réification des croyances linguistiques dans le langage, et qu'il prend appui à la fois sur la réflexion métalinguistique et sur le sentiment épilinguistique, le fait de langue que nous nommons PC est justiciable d'une sémantique – un domaine d'étude dont, à la fin du XIX^e siècle, des linguistes français (Bréal, Darmesteter ou V. Henry) s'attachent à créer les premières conditions théoriques. Les réifications que le PC produit nous contraignent ainsi à nous demander quel est le rôle respectif des représentations spontanées (l'intuition mythique) et des représentations pseudo-savantes (l'allégation de nominalisme, par exemple) dans la régulation d'une langue par sa propre image. Les représentations spontanées que les linguistes ont cherché à décrire fin XIX^e siècle, ont contribué par ailleurs à fournir un cadre normatif aux pratiques PC de cette époque. Les lois sémantiques de Bréal, qui sont contemporaines de ces pratiques, le sont aussi d'un moment d'uniformisation marquée de la langue commune et, partant, d'un nouveau type de normativité.

Cette normativité d'un nouveau type est à mettre au crédit des sociétés démocratiques. Sujet parlant parmi d'autres, le linguiste participe, pour Bréal, à l'exercice de la volonté semi-consciente à l'œuvre dans les pratiques langagières. Sans doute porte-t-il une responsabilité particulière à l'égard de l'usage des formes de langue puisqu'en mettant au jour, par son activité, des « lois » du langage, en permettant aux processus semi-conscients d'accéder à la pleine conscience linguistique, il contribue à accélérer, fixer ou réguler les processus d'évolution. Mais son action normative ne peut porter ses fruits que comme action d'accompagnement. Les différences qu'elle entretient avec celle que le peuple exerce sur sa langue sont des différences de degré, pas de nature. Avant d'être un métier, la spécialité du linguiste, l'activité métalinguistique est inscrite en réalité au cœur de l'activité linguistique ordinaire, et forme l'un des puissants facteurs d'évolution : « tous les mots ont besoin d'être expliqués. Il est ici question d'une règle non formulée que l'homme s'efforce de deviner, que nous voyons les enfants tâcher de découvrir : en la supposant, le peuple la crée » (Bréal, 1897, p. 72). L'explication populaire, dont l'étymologie populaire est le prototype, relève sans doute d'une simple doxa, d'une rationalité dégradée, voire – comme le PC – d'une représentation mythique de la puissance des mots. Il n'empêche : la sémantique naissante correspond à l'apparition du « sujet parlant » dans le champ des études linguistiques. C'est à ce titre qu'elle coïncide avec l'émergence du sujet politique contemporain, citoyen et sujet à opinion, sans lequel la pratique moderne du politiquement correct ne pourrait se concevoir.

Références bibliographiques

- ALLAN, Keith, BURRIDGE, Kate. 2006. *Forbidden Words. Taboo and the Censoring of Language*, Cambridge, Cambridge University Press.
- AUTHIER, Jacqueline, ROMEU, Lydia. 1984. « La place de l'autre dans un discours de falsification de l'histoire. A propos d'un texte niant le génocide juif sous le III^{ème} Reich », *Mots. Les langages du politique*, 8, pp. 53-70
- BALIBAR, Étienne. 1996. « Émancipation, transformation, civilité », *Les Temps modernes*, 587, p. 409-449.
- BALLY, Charles. 1909. *Traité de stylistique française*, Heidelberg et Paris, Winter et Klincksieck, 2 vol.
- BENVENISTE, Émile. 1974. *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard (Coll. Tel).
- BRÉAL, Michel. 1897. *Essai de sémantique*, Paris, Hachette.
- CANUT, Cécile, SMITH, E., *Parentés, plaisanteries et politique*, *Cahiers d'études africaines*, n° 184, Paris, EHESS.
- CARRERE D'ENCAUSSE, Hélène. 2002. « Au secours du français », *Discours académiques*, séance publique annuelle du 5 déc. 2002, Paris, Palais de l'Institut.
(www.academie-francaise.fr/immortels/discours_spa/carrere2002.html)
- CASSANAS, Armelle, DEMANGE, Aude, DUTILLEUL-GUERROUDJ, Elise, LAURENT, Bénédicte, LECLER, Aude. 2003. « Repérage en diachronie des effets des stratégies idéologiques sur les objets du discours socio-politique », in A. Cassanas et al. (éds.), *Dialogisme et nomination*, Praxiling, Université Paul-Valéry, Montpellier, pp. 65-97.
- CHERIGUEN, Foudil. 1998. « Nommer pour exister : de l'ethnonyme comme enjeu politique », *Mots. Les langages du politique*, 57, pp. 29-37.
- CHOY, Jung-Min, MURPHY, John. 1992. *The Politics and Philosophy of Political Correctness*, Westport, Praeger pub.
- COURTINE, Jean-Jacques. 2004. « La prohibition des mots », *Cahiers de l'ILSL*, 17, Lausanne.
- DUBOIS, Jean, et al. 1972. *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- ERNOTTE, Philippe, ROSIER, Laurence. 2004. « L'Ontotype : une catégorie pertinente pour décrire l'insulte? », in D. Lagorgette, P. Larrivée (dir.), *Langue française*, 144 (« Les Insultes en français : approches sémantiques et pragmatiques »), pp. 35-48.
- FASSIN, Eric. 1994. « "Political correctness" en version originale et en version française. Un malentendu révélateur », *Vingtième Siècle*, 43, pp. 30-42.
- GADET, Françoise, PÉCHEUX, Michel. 1981. *La langue introuvable*, Paris, Maspéro.
- GARY-PRIEUR, Marie-Noëlle. 1994. *Grammaire du nom propre*, Paris, PUF.
- GENETTE, Gérard. 1966 [1964]. « La rhétorique et l'espace du langage », *Figures II*, Paris, Le Seuil, pp. 44-54.
- GRIAULE, Marcel. 1948. « L'Alliance cathartique », *L'Afrique*, VII-1, pp. 242-258.
- HAROCHE, Claudine, MONTOIA, Ana. 1995. « La codification des comportements et des sentiments dans la "Political Correctness" », *Revue française de science politique*, 45-3, pp. 396-475.
- HONORÉ, Jean-Paul. 1981. « Le Vocabulaire de l'antisémitisme en France pendant l'affaire Dreyfus », *Mots. Les langages du politique*, 2, pp. 73-92.
- HUGUES, Geoffrey. 1991. *Swearing. A Social History of Foul Language, Oaths and Profanity in English*, Oxford, Blackwell.
- KAUFMANN, Laurence, GUILHAUMOU, Jacques (dir.), *Raisons pratiques*, 14, « L'invention de la société : nominalisme politique et science sociale au XVIII^e siècle ».
- KLEMPERER, Victor. 1996 [1947]. *LTI, la langue du Troisième Reich - Carnets d'un philologue*. Trad. française E. Guillot, Paris, Albin Michel [*LTI - Notizbuch eines Philologen*, Leipzig, Reclam Verlag, 1947].
- HONORÉ, Jean-Paul. 1981. « Le vocabulaire de l'antisémitisme en France pendant l'Affaire Dreyfus », *Mots. Les langages du politique*, 2, pp. 73-92.
- JAUBERT, Anna. 2008. « Dire et plus ou moins dire. Analyse pragmatique de l'euphémisme et de la litote », *Langue française*, 160, pp. 105-116.
- LABOV, William. 1972. « Rules for Ritual Insults » in W. Labov (ed), *Language in the Inner City*, Pittsburgh, Univ. of Pennsylvania Press,
- LAGORGETTE, Dominique. 2002. « Les axiologiques négatifs sont-ils une classe lexicale ? », in D. Lagorgette, P. Larrivée (éds), *Représentations du sens linguistique*, Munich, LINCOM Europa.
- . 2007, « Termes d'adresse et insultes : discours sur l'autre ou sur moi ? », in W. Ayres-Bennett et M. C. Jones (eds.), *The French Language and questions of identity*, Londres, MHRA / Legenda, pp.116-128.
- LAMPERT, Günther. 1995. « "Political Correctness" und die sprachliche Konstruktion der Wirklichkeit: Eine Skizze », *Amerikastudien/American Studies*, 40-2, pp. 247-257.
- LAUTER. 1995. « "Political correctness" and the attack on American colleges » in M. Bérubé & C. Nelson, *Higher education under fire: Politics, economics, and the crisis in the humanities*. New York, Routledge.

- LAZARE, Bernard. 1890a. « Juifs et Israélites », *Entretiens politiques et littéraires*, vol. 1, sept 1890, pp. 174-179.
- . 1890b. « La solidarité juive », *Entretiens politiques et littéraires*, vol. 1, oct. 1890, pp. 222-232.
- . 1969 [1894]. *L'Antisémitisme. Son histoire et ses causes*, Paris, Documents et Témoignages.
- LEROY, Sarah. 2004. *De l'identification à la catégorisation. L'antonomase du nom propre*, Paris/Leuven, Peeters.
- MAURER, Bruno. 1999. « Qui sont les 'jeunes' ? L'utilisation du dialogisme dans *Présent* », in J. Brès, R. Delamotte-Légrand, P. Siblot (éds.), *L'Autre en discours*, Université Montpellier 3 / Université de Rouen, pp. 127-140.
- MAURRUS, Michael. 1972. *Les Juifs de France à l'époque de l'Affaire Dreyfus*, trad. fr., Paris, Calmann-Lévy.
- MEILLET, Antoine. 1982 [1906]. « Quelques hypothèses sur les interdictions de vocabulaire dans les langues indo-européennes », *Linguistique générale et linguistique historique*, Paris, Slatkine / Champion reprints, pp. 281-290.
- MILNER, Jean-Claude. 1977. « Les noms de qualité en français. Pour une analyse interprétative », in C. Robert (ed), *Actes du colloque franco-allemand de linguistique théorique*, Tübingen, Niemeyer, pp. 1-65.
- PINKER, Stephen. 1994. *The Language Instinct*, New York, W. Morrow.
- PORQUET, Jean-Luc. 1992. *Le faux parler*.
- RASTIER, François. 2002. « Les critères linguistiques pour l'identification des textes racistes. Éléments de synthèse », in M. Valette, éd., *Projet européen Princip.net, Plate-forme pour la Recherche, l'Identification et la Neutralisation des Contenus Illégaux et Préjudiciables sur l'internet*. Rapport 2002-1, Inalco, pp. 84-98.
- RAVITCH, Diane. 2001. *Left Back : A Century of Battles over School Reform*, New York, Simon & Schuster.
- . 2003. *The Language Police. How Pressure Groups Restrict What Students Learn*, New York, Knopf.
- REY-DEBOVE, Josette. 1971. *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye, Mouton.
- RUWET, Nicolas. 1982, *Grammaire des insultes et autres travaux*, Paris, Le Seuil.
- SAVATOVSKY, Dan. 2004. « Philologie d'une nov-langue, la LTI de Victor Klemperer », in P. Sériot et A. Tabouret-Keller (éds), *Cahiers de l'ILSL*, 17 (« Le discours sur la langue dans les régimes autoritaires »), Université de Lausanne, pp. 205-218.
- SCATAMBURLO, Valerie. 1998. *Soldiers of Misfortune: The New Right's Culture War and the Politics of Political Correctness*, Counterpoints series, Vol. 25, New York, Peter Lang
- SEROT, Patric. 1989. « Langue de bois, langue de l'autre et langue de soi. La quête du parler vrai en Europe socialiste dans les années 1980 », *Mots. Les langages du politique*, 21, pp. 50-66.
- SIBLOT, Paul. 1998. « De l'un à l'autre. Dialectique et dialogisme de la nomination identitaire », in Jacques Brès et al., *L'Autre en discours*, Montpellier, Praxiling-Dyalang, pp. 27-43.
- . 1999. « Appeler les choses par leur nom. Problématique du nom, de la nomination et de renomination », in S. AKIN, *Nom et Re-noms : La dénomination de personnes, des populations, des langues et de territoires*, Publications de l'Université de Rouen, pp. 13-31.
- TAGUIEFF, Pierre. 1990 [1987]. *La Force du préjugé*, Paris, Gallimard (Coll. Tel).
- TARDE, Gabriel. 1989 [1901]. *L'Opinion et la foule*, Paris PUF.